

Concours d'étiquettes « Le vin, c'est tout un art ! »

Règlement 2022

Association Féroce Marquise
49, rue du Vallon, 24000 Périgueux - France 06 72 83 67 74
feroce.marquise@gmail.com
représentée par son directeur Hervé Brunaux

2) PARTENAIRES

Le Chai Bordin <https://www.lechaibordin.com> Vox
<https://www.vox.fr>

3) OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objectif la mise en valeur d'étiquettes de vin présentant un caractère artistique et poétique, et un graphisme original.

4) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux vignerons invités par le Chai Bordin à participer au Printemps des Vignerons, à Périgueux.

Chaque étiquette présentée doit être celle d'un vin (tous formats) en vente au moment du concours, et qui doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Est désignée comme étiquette un morceau de papier collé sur une bouteille de vin et sur lequel sont imprimées les informations légales.

En l'absence des informations légales sur l'étiquette présentée, il devra être joint sa contre-étiquette mentionnant lesdites informations.

En outre, il sera demandé d'envoyer une version numérique (jpg ou pdf, 300 dpi) de l'étiquette à : contact@lechaibordin.com

La participation est gratuite, un même candidat peut soumettre au maximum trois étiquettes.

Seules les étiquettes originales peuvent concourir (pas de photocopie, scan, impression ou photo).

Le lauréat d'une édition précédente ne pourra plus concourir.

Chaque candidat doit être le dépositaire des droits liés à l'image de son étiquette et garantit en détenir les droits d'exploitation. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable du non-respect des droits d'auteur de l'étiquette proposée par le candidat. En cas de litige, le candidat qui aura présenté l'étiquette sera tenu pour responsable.

Les étiquettes ne doivent contenir aucun élément visuel ou mot portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image d'un tiers. Ne doit figurer sur les étiquettes aucun élément à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, xénophobe ou contraire à la loi.

5) DÉROULEMENT DU CONCOURS

Pour l'édition 2022, le prix baChic sera remis le samedi 26 mars à 18 heures, place Saint-Louis, à Périgueux, lors du Printemps des Vignerons organisé par le Chai Bordin, et en partenariat avec le festival Expoésie. Une sélection d'étiquettes, de producteurs indépendants de toute la France qui participent au Printemps des Vignerons, est présentée sur ce site. Chacun peut voter en ligne. Trois votes maximum par personne sont autorisés. Les votes sur place seront également autorisés le jour de la remise du prix. Pour ces derniers, un tirage au sort aura lieu parmi ceux qui auront trouvé l'étiquette lauréate. Trois votants se verront remettre un lot offert par le Chai Bordin. Le dépouillement aura lieu à partir de 17 heures.

Quant au domaine lauréat du concours, il pourra se prévaloir sur ses bouteilles et sur toute sa communication de la mention : « Prix baChic 2022 de la plus belle étiquette ».

6) DROITS D'AUTEUR

Les candidats garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de l'étiquette envoyée, c'est-à-dire qu'ils autorisent la représentation gratuite dans le cadre de ce concours, et pour toute communication de l'organisateur et de ses partenaires. Les candidats dont les projets auront été déposés autorisent la citation éventuelle de leur nom ou raison sociale ainsi que la parution de leur image photographique et de leurs logos sur tout support d'information (y compris support Internet, Intranet et Extranet) édité par les porteurs du concours.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, ou annuler le concours. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.